



Ni le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) ni aucune personne agissant au nom de l'EASO n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020

Print	ISBN 978-92-9485-665-4	doi:10.2847/390174	BZ-02-20-603-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9485-666-1	doi:10.2847/800023	BZ-02-20-603-FR-N

Illustrations de couverture: © baldyrgan/Shutterstock.com, EASO

© Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non couverts par le droit d'auteur de l'UE, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.

# Publications de l'EASO à l'usage des magistrats

Présentation des supports de perfectionnement  
professionnel pour les juridictions publiés par l'EASO

Août 2020

Les supports de perfectionnement professionnel, y compris les versions linguistiques disponibles, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<https://www.easo.europa.eu/courts-and-tribunals>

## Les activités de l'EASO en soutien des juridictions

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), en tant que centre d'expertise de l'Union européenne (UE) sur les questions de protection internationale, concentre tous ses efforts pour contribuer à la mise en œuvre pratique, cohérente et effective de l'acquis de l'UE en matière d'asile.

L'objectif ultime étant de parvenir à un véritable régime d'asile européen commun (RAEC), l'EASO aide les États membres de l'UE à améliorer constamment les normes de qualité de leurs régimes d'asile.

L'EASO élabore actuellement des supports de perfectionnement professionnel, en collaboration avec des représentants des juridictions des États membres et des pays associés, dans le plein respect de l'indépendance des juridictions nationales. Ces publications comprennent des analyses juridiques, des notes d'orientation pour les formateurs judiciaires et des compilations de la jurisprudence pour chaque sujet couvert, à l'exception des informations sur les pays d'origine, pour lesquelles il existe un guide pratique juridique accompagné d'une compilation de la jurisprudence.

Ces supports de formation sont élaborés par des juges, pour des juges, et visent à offrir aux membres des juridictions de tous les États membres et des pays associés une vue d'ensemble complète de l'acquis en matière d'asile. Par l'intermédiaire de son réseau, l'EASO coopère étroitement avec les points de contact nationaux des États membres de l'UE et des pays tiers, les instituts de formation judiciaire, les associations judiciaires, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres acteurs pertinents.

Ces supports sont utilisés pour des ateliers de perfectionnement professionnel de l'EASO, qui sont conçus sur mesure pour les membres des juridictions de l'UE et au-delà.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la page suivante:

<https://easo.europa.eu/courts-and-tribunals>

## **Supports de perfectionnement professionnel (2020)**

### **RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN**

- Introduction au régime d'asile européen commun

### **PLACEMENT EN RÉTENTION**

- Le placement en rétention des demandeurs de protection internationale dans le cadre du régime d'asile européen commun

### **ACCÈS AUX PROCÉDURES D'ASILE**

- Les procédures d'asile et le principe de non-refoulement

### **EXAMEN DE LA DEMANDE DE PROTECTION INTERNATIONALE**

- Conditions de la protection internationale (directive 2011/95/UE)
- Article 15, point c), de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (2011/95/UE)
- Exclusion: articles 12 et 17 de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (2011/95/UE)
- Fin de la protection internationale: articles 11, 14, 16 et 19 de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (2011/95/UE)

### **ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS DE PREUVE ET DE LA CRÉDIBILITÉ**

- Évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité dans le contexte du régime d'asile européen commun

### **INFORMATIONS SUR LE PAYS D'ORIGINE**

- Guide pratique juridique relatif à l'information sur les pays d'origine

## Analyse juridique — Introduction au régime d'asile européen commun

Cette analyse juridique offre une introduction au RAEC, dans le but d'aider les juridictions à remplir leur rôle et exercer leurs responsabilités dans la mise en œuvre de ce régime.

Ladite analyse contient:

- un aperçu de la base juridique du RAEC, y compris un aperçu du contexte dans lequel sa création s'est inscrite;
- une présentation liminaire des instruments législatifs du RAEC; et
- une présentation de l'approche adéquate, en tant que question du droit de l'Union, pour l'interprétation des dispositions législatives du RAEC, y compris de la question importante de savoir à quel moment et de quelle façon saisir la CJUE d'une demande d'interprétation à titre préjudiciel.



L'analyse est étayée par une compilation jurisprudentielle et des annexes portant spécifiquement sur le RAEC. Celles-ci reprennent non seulement les instruments pertinents relevant du droit primaire et du droit dérivé de l'Union et les traités internationaux pertinents de portée universelle ou régionale, mais aussi la jurisprudence essentielle de la CJUE, de la CEDH et des juridictions des États membres de l'UE. L'analyse constitue dès lors également un point de référence commun pour l'ensemble des supports de perfectionnement professionnel développés par l'EASO.

**Groupe cible:** tous les membres des juridictions des États membres de l'UE concernés par l'instruction d'affaires ou de recours auxquels s'applique le RAEC, et les formateurs judiciaires.

Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [BG] [DE] [EL] [EN] [ES] [FR] [IT].

## Analyse juridique — Conditions de la protection internationale (directive 2011/95/UE)

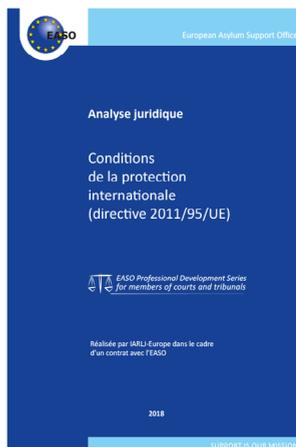
Cette analyse juridique contient:

- une introduction générale décrivant l'objectif et la structure de l'analyse, un aperçu des règles d'interprétation de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte) ainsi qu'une présentation des demandes de protection internationale et la possibilité limitée d'appliquer des normes plus favorables;
- une analyse détaillée des conditions pour pouvoir prétendre au statut de réfugié et des éléments qui le définissent, tels qu'ils sont énoncés dans la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte); et
- une analyse détaillée des conditions pour pouvoir prétendre à une protection subsidiaire et des éléments qui la définissent, tels qu'ils sont énoncés dans la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte).

Une compilation de la jurisprudence et des annexes complètent cette analyse.

**Groupe cible:** membres des juridictions des États membres de l'UE qui statuent sur des recours ou réexamen des décisions portant sur des conditions de protection internationale, et formateurs judiciaires.

Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [BG] [DE] [EL] [EN] [ES] [FR] [IT] [RU] <sup>(1)</sup>.



<sup>(1)</sup> Traduction par le HCR dans le cadre du projet Initiative Qualité pour l'Europe orientale et le Caucase du Sud.

## Analyse juridique — Article 15, point c), de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (2011/95/UE)

L'analyse juridique consacrée à l'article 15, point c), de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte) a pour objectif de mettre à la disposition des juridictions saisies de dossiers relatifs à la protection internationale un instrument utile pour comprendre les problématiques liées à la protection.

Cette analyse n'aborde qu'une partie de l'article 15, qui couvre les personnes ayant besoin d'une protection subsidiaire à cause des menaces graves et individuelles contre la vie ou la personne d'un civil en raison d'une violence aveugle en cas de conflit armé interne ou international.

Elle vise à aider le lecteur à comprendre cette disposition de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile à travers la jurisprudence de la CJUE et de la CEDH, mais aussi des décisions importantes des juridictions des États membres.

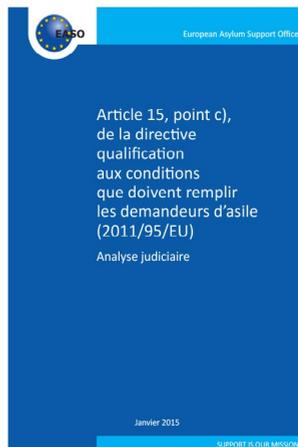
Cette analyse juridique compte deux parties:

- la première examine les éléments constitutifs de l'article 15, point c);
- la deuxième analyse la manière dont cette disposition doit être appliquée en pratique.

L'annexe A contient un schéma décisionnel qui expose les questions que les juridictions doivent se poser à l'heure d'appliquer l'article 15, point c).

**Groupe cible:** membres des juridictions des États membres de l'UE qui sont concernés par les affaires de protection internationale, et formateurs judiciaires.

Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [BG] [DE] [EN] [EL] [ES] [FR] [IT].



## Analyse juridique — Exclusion: articles 12 et 17 de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (2011/95/UE)

Cette analyse juridique a pour objectif de présenter une vue d'ensemble globale, mais non exhaustive, de l'application des clauses d'exclusion énoncées dans la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte).

Elle illustre principalement la jurisprudence de la CJUE et les décisions de la CEDH, ainsi que les décisions pertinentes des juridictions des États membres.

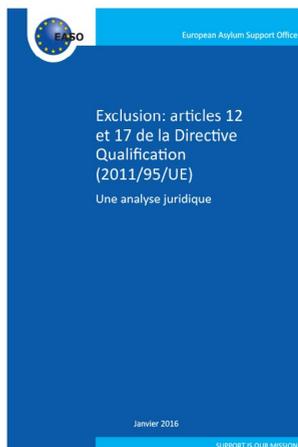
L'analyse juridique est divisée en quatre grandes parties:

- une introduction générale sur les clauses d'exclusion;
- l'exclusion de la protection des réfugiés;
- l'exclusion du bénéfice de la protection subsidiaire; et
- les aspects procéduraux pertinents.

En outre, l'annexe B contient des schémas décisionnels qui proposent une approche schématique que les juridictions peuvent utiliser lorsqu'elles appliquent l'article 12 ou l'article 17 de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte).

**Groupe cible:** membres des juridictions des États membres de l'UE qui statuent sur des recours ou réexamen des décisions portant sur des affaires de protection internationale, et formateurs judiciaires.

Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [BG] [DE] [EL] [EN] [ES] [FR] [IT] [RU] <sup>(2)</sup>.



<sup>(2)</sup> Traduction par le HCR dans le cadre du projet Initiative Qualité pour l'Europe orientale et le Caucase du Sud.

## Analyse juridique — Fin de la protection internationale: articles 11, 14, 16 et 19 de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (2011/95/UE)

Cette analyse juridique a pour objet la législation relative à la fin de la protection liée au statut de réfugié et à la protection subsidiaire, dans le cadre des articles 11, 14, 16 et 19 de la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte).

Elle porte essentiellement sur la jurisprudence de la CJUE relative au RAEC ainsi qu'au droit national des États membres de l'UE.

L'analyse est divisée en sept grandes parties:

- un aperçu général de la fin de la protection;
- les aspects et questions de procédure liés à la charge de la preuve et au niveau de preuve;
- la cessation de la protection résultant du statut de réfugié dans des circonstances où la cessation résulte des agissements de l'intéressé;
- le changement de circonstances dans le pays d'origine du réfugié;
- la fin de la protection résultant du statut de réfugié sur le fondement de l'exclusion et de l'altération des faits;
- la fin de la protection résultant du statut de réfugié en raison de la condamnation pour un crime grave ou de la menace pour la sécurité d'un État;
- la fin de la protection subsidiaire.

**Groupe cible:** membres des juridictions des États membres de l'UE qui statuent sur des recours ou réexamen des décisions portant sur la cessation de la protection internationale, et formateurs judiciaires.

Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [\[BG\]](#) [\[DE\]](#) [\[EL\]](#) [\[EN\]](#) [\[ES\]](#) [\[FR\]](#) [\[IT\]](#).



## Guide pratique juridique relatif à l'information sur les pays d'origine

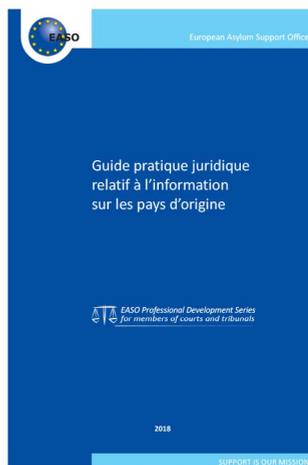
Aujourd'hui, les membres des juridictions sont confrontés à une quantité phénoménale d'informations. Le guide pratique juridique consiste en une introduction à l'utilisation de l'information sur les pays d'origine dans le cadre de la prise de décision sur la protection internationale dans les États membres.

Ledit guide vise à permettre aux juges et aux autres acteurs du processus juridictionnel de s'assurer que leur utilisation de l'information sur les pays d'origine dans le contexte de la prise de décision est conforme aux critères communs de qualification pour la protection internationale prévus dans la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile (refonte) et aux exigences d'équité et d'efficacité prévues dans la directive sur les procédures d'asile (refonte).

Le guide pratique juridique doit être lu en liaison avec la compilation de la jurisprudence qui l'accompagne, laquelle regroupe la jurisprudence pertinente de la CJUE et celle de la CEDH.

**Groupe cible:** membres des juridictions des États membres de l'UE qui utilisent des informations sur le pays d'origine dans le contexte de la prise de décisions sur la protection internationale, et formateurs judiciaires.

Ce guide pratique juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [DE] [EN] [ES] [FR] [IT].



## Analyse juridique — Les procédures d'asile et le principe de non-refoulement

Cette analyse juridique contient:

- une introduction générale exposant le cadre juridique de ladite analyse, un aperçu des règles d'interprétation de la directive sur les procédures d'asile (refonte), l'objectif et la structure de l'analyse, ainsi qu'une présentation des notions de procédure et de non-refoulement;
- un examen des dispositions générales relatives aux définitions incluses dans la directive sur les procédures d'asile (refonte), de leur portée et des règles régissant l'ouverture de la procédure d'asile;
- une analyse détaillée des règles régissant les procédures d'asile et les recours contre les décisions de transfert dans le cadre de la détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale au titre du règlement (UE) n° 604/2013 (règlement Dublin III);
- une analyse détaillée des principes de base, des garanties fondamentales et des garanties procédurales pour les demandeurs d'une protection internationale prévus dans la directive sur les procédures d'asile (refonte), y compris le droit de rester sur le territoire (non-refoulement);
- une analyse détaillée des règles de la directive sur les procédures d'asile (refonte) régissant l'examen des demandes de protection internationale en première instance et le droit à un recours effectif;
- un examen des dispositions de la directive 2008/115/CE (directive retour) pertinentes pour les procédures d'asile.



**Groupe cible:** membres des juridictions concernés par les questions ayant trait aux procédures d'asile et au non-refoulement, et formateurs judiciaires.

Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [DE] [EN] [ES] [FR] [IT].

## Analyse juridique — Évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité dans le contexte du régime d'asile européen commun

Cette analyse juridique a pour objet d'examiner de quelle façon, dans le contexte du RAEC, les membres de juridictions devraient soit contrôler l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité effectuée par l'autorité responsable de la détermination (ou par une instance inférieure), soit procéder eux-mêmes à une évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité.

L'analyse juridique comprend:

- une introduction générale à l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité dans le contexte de l'asile, y compris la structure et la portée de l'analyse ainsi que la terminologie employée;
- un aperçu du cadre juridique pertinent de l'UE;
- une vue d'ensemble du contexte judiciaire avec une définition des diverses tâches des membres de juridictions et un exposé des principaux défis;
- une analyse des principes et normes spécifiques concernant l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité à la lumière du droit de l'UE et de la jurisprudence pertinente;
- une analyse de certains aspects de l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité;
- une présentation des facteurs pluridisciplinaires qui doivent être pris en compte lors de l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité (chapitre 6).

**Groupe cible:** membres des juridictions des États membres de l'UE qui statuent sur des recours ou réexamen des décisions portant sur les demandes de protection internationale, et formateurs judiciaires.



Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [DE] [EN] [ES] [FR] [IT].

## Analyse juridique — Le placement en rétention des demandeurs de protection internationale dans le cadre du régime d'asile européen commun

Cette analyse juridique a pour objet de servir d'outil aux juges qui statuent sur la régularité des décisions de placement en rétention des demandeurs de protection internationale. Elle constitue une aide pour ceux qui sont familiarisés avec ce sujet, ainsi qu'une analyse informative, complète et conviviale pour ceux qui ont peu ou pas d'expérience dans l'instruction des affaires de rétention lorsque la rétention relève de la juridiction d'autres tribunaux.

Cette analyse a été élaborée en tenant compte du fait que des dispositions légales militent contre l'utilisation de la rétention administrative en première instance. Elle expose les fondements juridiques du recours à la rétention administrative dans le cadre du RAEC et les différentes formes de rétention, de même que les solutions autres que la rétention, la durée, les conditions, les centres de rétention pour les personnes appartenant à des groupes vulnérables ainsi que la charge de la preuve.

L'analyse est complétée par des annexes incluant les dispositions légales pertinentes ainsi qu'un schéma décisionnel. La compilation de la jurisprudence qui l'accompagne met en avant des affaires pertinentes jugées par la CJUE et la CEDH.

**Groupe cible:** tous les membres des juridictions statuent sur la régularité des décisions de placement en rétention des demandeurs de protection internationale.

Cette analyse juridique est disponible en ligne dans les langues suivantes: [DE] [EN] [ES] [FR] [IT].



## Contact

Pour plus d'informations sur l'EASO et ses activités:

<https://www.easo.europa.eu/>

**Courriel:** [judicialsupport@easo.europa.eu](mailto:judicialsupport@easo.europa.eu)



[facebook.com/easo.eu](https://facebook.com/easo.eu)



[twitter.com/easo](https://twitter.com/easo)



[linkedin.com/company/european-asylum-support-office](https://linkedin.com/company/european-asylum-support-office)



[youtube.com/user/EASOChannel](https://youtube.com/user/EASOChannel)

## NOTES

## NOTES



BZ-02-20-603-FR-N



■ Office des publications  
de l'Union européenne

ISBN 978-92-9485-666-1  
doi:10.2847/800023